

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 18.					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS, Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures.	d. au-dessus de 0.	deg.	27 pou. lig.		
Midi....	101. au-dessus	90 deg.	27 pou. 8 lign.	Sud.	Soleil.
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midiv.	Couch.	Phases.		Age.
6 h.	11 h.	5 h.	Dernier quart.		50
22 n.	45 m.	42,9 m.			

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, ou dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 18 octobre 1838.

RECULEMENT DE LA LIGNE D'OCTROI.

Les habitants de St-Just, *intra et extra muros*, sont en instance auprès de l'autorité, les uns pour que l'arrêté du conseil municipal relatif à la nouvelle délimitation de l'octroi reçoive son exécution, les autres, au contraire, pour que cette mesure soit ajournée. Il est clair qu'en présentant ces pétitions dans un but opposé, chacun agit dans un intérêt tout privé. On demande le reculement des barrières, parce que le marché de St-Just étant pour quelques habitants un moyen de commerce, ils craignent que, la barrière restant où elle est, les formalités à remplir pour l'entrée et la sortie des bestiaux n'engagent les marchands et les bouchers à préférer le marché de Vaise. Ce motif ne saurait être admis, car il doit y avoir à Vaise les mêmes formalités qu'à Lyon, pour assurer les droits sur les bestiaux conduits au marché.

Ce n'est donc pas là ce qui pourrait faire renoncer à Saint-Just dont les marchands ont l'habitude. Ce marché a sur celui de Vaise un grand avantage; c'est qu'en descendant, les bouchers peuvent conduire les bestiaux chez eux, et pourront plus tard les conduire à l'abattoir par des chemins presque déserts, où les voitures sont rares; l'introduction de Vaise à Lyon ne peut se faire au contraire que par des faubourgs dont l'un est entièrement peuplé et constamment traversé par un nombre infini de voitures, et dont l'autre est toujours encombré par des charrettes qui transportent les liquides. Ce qui manque à Saint-Just, c'est un marché couvert; il y a dix ans qu'on en parle, mais jusqu'à jour on n'a fait qu'en parler. Il pourrait arriver qu'on sentit un jour l'importance et la facilité d'un marché couvert à Perrache, auprès de l'abattoir, ce qui serait très-avantageux pour les bouchers dont les frais d'exploitation vont être augmentés par le nouvel établissement; mais les améliorations marchent si lentement à Lyon, que la génération actuelle de St-Just doit être fort tranquille sur la conservation de son marché.

Parmi ceux qui demandent encore l'extension de l'octroi, quelques-uns le font parce qu'ils ont des propriétés en dehors du nouveau rayon, et que le reculement des barrières rejette invariablement hors de la ligne des établissements qui fuient toujours à mesure que l'octroi s'avance. On bâtit donc un nouveau quartier, et les propriétaires tiraient de leurs terrains un meilleur parti.

Mais ce nouveau quartier une fois bâti, il faudra s'en occuper, le paver, l'éclairer, car il fera également partie du territoire de la ville; il nécessitera les mêmes frais que le quartier actuel de St-Just, et comme lui il sera improductif. Cependant les droits perçus dans le faubourg de St-Just seront à peu près absorbés par les dépenses qui résulteront de l'établissement des deux barrières de Trion et de St-Irénée, et des postes préposés à la garde de la ligne qui s'étendra d'une barrière à l'autre, ainsi qu'à celle du chemin du Petit-Choulans.

Ceux qui demandent l'ajournement de la mesure disent avec raison que l'administration municipale n'a rien fait pour eux ou du moins peu de chose, et qu'il ne serait pas juste de leur imposer des taxes dont ils ne retireraient aucun bénéfice. En effet, un chemin a été ouvert entre la rue de Trion et le chemin de Loyasse; mais jusqu'à présent il ne sert guère qu'aux enterrements, faute de débouché praticable du côté de Vaise. Le chemin de Gorge-de-Loup est dans un état déplorable, et en avançant

vers le faubourg, sa pente est extrêmement rapide. Une route va être tracée à travers Choulans pour donner à St-Just un moyen de communiquer plus facilement avec le midi de la ville, mais elle n'est point encore faite.

La rue Basse-Verchère et d'autres de cette partie de St-Just sont sujettes, aux moindres pluies, à être inondées. Enfin ce pauvre faubourg manque d'eau potable. Les habitants du quartier voisin de la barrière avaient creusé un puits qui en fournissait en assez grande quantité, l'administration municipale leur fit présent d'une pompe; mais, hélas! depuis que la pompe y est, l'eau n'y est plus. La pompe du *Bœuf couronné* est un monument auquel il ne manque rien, sinon de l'eau pendant la moitié de l'année. Voilà dans quelles circonstances on parle de reculer les barrières, d'un côté jusqu'à Trion, de l'autre jusqu'à St-Irénée.

Cette mesure sera surtout fatale aux ouvriers qui habitent cette partie de la ville, et qui verront augmenter les droits sur leur vin et leur viande. Nous n'ignorons pas que le faubourg de St-Just appartient à la ville, qu'il est bâti sur son territoire, et que si le principe de l'octroi est une fois admis comme juste, relativement à une partie, il doit l'être relativement à l'autre; mais ici une considération toute naturelle se présente. Dans l'intérieur de la ville, on fait des rues quand on le juge nécessaire; on abat de longues lignes de maisons pour faire des quais; on bâtit des pompes qui donnent de l'eau. En ce moment s'élaborent divers systèmes pour en fournir une plus grande quantité aux habitants. A St-Just, rien; point de chemins faciles, point d'eau. Le projet même le plus libéral n'en porte que jusqu'à la place des Minimes.

Avant donc d'imposer aux habitants de St-Just les mêmes charges qu'aux habitants des autres quartiers, il serait convenable de les faire jouir des mêmes avantages; il faudrait, avant de reporter les barrières à Trion et à St-Irénée, où elles étaient avant la révolution, et d'où on a senti la nécessité de les retirer, il faudrait amener de l'eau à ce faubourg, achever le chemin de Vaise à St-Just, ouvrir la route de Choulans, afin que ces voies de communication pussent lui donner un peu de vie et d'activité.

On fait à cela l'objection que les habitants du Gourguillon ne sont pas plus favorisés que ceux de Saint-Just; que les maisons sont presque toutes habitées par de pauvres ouvriers, que les propriétaires retirent à peine de leurs immeubles de quoi payer les impôts, et qu'on ne peut, sans blesser les règles de l'équité, accorder d'exemption à tout un quartier; mais c'est mal comprendre l'économie sociale, car l'équité ne consiste pas à augmenter le nombre des malheureux, et les exceptions de ce genre sont toujours justifiables, surtout lorsque l'on songe qu'en pressurant les uns on ne dégrève pas les autres.

CONFÉDÉRATION SUISSE.

LUCERNE, 11 octobre. — Une lettre du petit-conseil de Thurgovie du 9, adressée au vorort, transmet l'annonce faite à ce conseil par Napoléon-Louis Bonaparte, qu'il a fixé son départ pour l'Angleterre au dimanche 14, à midi.

TESSIN. — Une note du gouvernement de Milan à notre conseil-d'état appelle l'attention de ce dernier sur l'affluence dans le canton du Tessin des émigrés italiens qui, voulant profiter de l'amnistie, s'approchent de la frontière lombarde pour faciliter leurs correspondances avec leurs parents et l'autorité. Aussitôt notre conseil-d'état, allant au-devant du gouvernement autrichien, a décrété de renvoyer tous les Italiens qui viendraient sans passeport dans le canton. Ainsi l'on a appliqué aux proscrits politiques les lois ordinaires sur la police des étrangers, et l'on a sacrifié le droit d'asile, car c'est une dérision que de de-

mander un passeport régulier aux proscrits politiques que leurs gouvernements poursuivent et que les gouvernements étrangers tolèrent à peine. Il est à observer aussi que la prévision du gouvernement de Milan sur l'affluence des réfugiés dans notre canton ne s'est pas encore vérifiée.

M. Molo disait l'autre jour malignement que, pendant son voyage diplomatique à Milan, il avait appris de M. de Metternich le secret d'être toujours bien avec l'Autriche.

CANTON DE VAUD. — Sous la date du 5 octobre, le petit-conseil de St-Gall a adressé aux gouvernements de Vaud et de Genève une lettre dans laquelle il leur exprime toute sa gratitude pour les mesures de défense prises par ces deux états. St-Gall, animé des mêmes sentiments, tient aussi ses troupes prêtes à se porter au lieu du danger. La fin de cette lettre est ainsi conçue : « Si l'on contemple d'un œil clairvoyant la situation de notre patrie, on est conduit à reconnaître que ses destinées sont remises entre les faibles mains d'une diète qui, ainsi que le prouve l'histoire de la confédération, notamment depuis un demi-siècle, a fait toujours bon marché de l'honneur et de l'indépendance de la nation dans toutes les circonstances critiques. »

(Nouveliste vaudois.)

LUCERNE, le 14 octobre. — Tous les journaux français contiennent la réponse de la diète à la note du 1er août; les feuilles ministérielles s'en déclarent satisfaites, et cependant, jusqu'à ce jour, l'avoyer Kopp n'a reçu de l'ambassadeur français aucune notification sur la manière dont son cabinet envisage les explications de la diète. On a bien échangé, dans des entretiens particuliers, des paroles de nature à corroborer l'opinion des organes du ministère; mais M. de Montebello n'a fait que donner son opinion personnelle, qui n'est pas d'assez grand poids pour engager la Suisse à suspendre ses préparatifs militaires, surtout tant que la nouvelle officielle d'un contre-ordre de marche donné aux troupes françaises est encore à attendre.

La diète vient de passer une semaine complète dans une profonde inaction; mais on ne saurait lui en faire un reproche; elle a fait tout ce que les circonstances exigeaient. Comme tout le monde, elle attend que des communications officielles des intentions du gouvernement français lui permettent ou de prendre des mesures plus rigoureuses, ou de faire cesser celles qu'elle a décrétées. Toutes les opinions sont à la paix; mais cette incertitude prolongée fatigue et aigrit les esprits.

Le prince Napoléon a donné connaissance officiellement au petit-conseil de son canton, le 9 de ce mois, qu'il a reçu son passeport, et fixé son départ pour l'Angleterre au dimanche 14, à midi. C'est donc aujourd'hui qu'il quittera le sol suisse, où, quoi qu'en disent ses détracteurs, il ne laisse que des souvenirs honorables. Sa conduite récente l'a grandi de toute la hauteur d'où s'est laissé déchoir le rival couronné qui lui a donné tant d'importance en le poursuivant jusque sur notre sol.

La diète n'est pas encore convoquée pour demain; cependant il est probable qu'aujourd'hui les notifications tant attendues auront lieu.

(Journal de Genève.)

UNE APOSTASIE.

Le professeur Lerminier, l'homme dont la voix creuse mais sonore avait le privilège d'éveiller les sympathies de la jeunesse parisienne, M. Lerminier, disons-nous, a non-seulement apostasié sa foi politique, il a de plus rendu public le pacte doré qui l'enchaîne au pouvoir et soldé sans pudeur sa part du marché.

La *Revue des Deux Mondes* vient de publier un long article de cet homme, dans lequel il ose passer en revue la presse indépendante et régenter le journalisme. On a longtemps parlé du cynisme des apostasies, mais il ne s'était jamais étalé avec tant d'audace. M. Lerminier a brisé, foulé aux pieds, traîné dans la boue ses anciennes idoles; il s'est prosterné aux pieds du veau d'or et l'a adoré.

Il faut l'entendre aujourd'hui prononcer un réquisitoire contre la presse quotidienne et crier à la corruption! Il faut lire son éloge de M. Molé qu'il proclame un homme d'état consommé et pour lequel il brûle le plus fade en

l'autre bord. Il invite les autres à l'aider, personne ne le comprend. Le navire a manqué son évolution, il passe à dix brasses de la chaloupe... Nous venons d'en échapper une belle!

Que font-ils dans la chaloupe? ils viennent de voir la mort de près, en évitant l'abordage. Ils ne sont pas sauvés pour cela, la mort les poursuit de près. La chaloupe coule sous leurs pieds; ils s'aperçoivent qu'elle va sombrer, ils se sentent engloutis tout vivants. Déjà elle est à moitié pleine d'eau. Les cris recommencent, la consternation se peint sur toutes les figures. La mort est inévitable; cette fois chacun prend son parti. Les femmes, à genoux, pleurent et implorent le ciel. La consternation est générale; les plus courageux tirent l'eau avec les chapeaux et cherchent à étancher les voies. Le maître d'équipage, homme de confiance et vieux marin, est à la barre pour tenir la chaloupe vent en poupe, afin d'éviter les lames.

Pourtant il y a un moyen pour sauver une partie de ce monde! Une mesure prompte, courageuse, injuste, atroce, inhumaine, est nécessaire; en sacrifiant une partie, on peut sauver les autres... Cette mesure est prise immédiatement; on convient du signal, on se place, crac! en voilà six à l'eau. Alors guerre déclarée: les plus forts tuent les plus faibles; on se frappe, on s'assassine. Quinze personnes ont été jetées à la mer, la chaloupe est bien allégée... Pourtant deux noirs domestiques, Lavalette et Marcellin, esclaves de M^{me} Maleville, restent encore; ils tiennent chacun un enfant; mais le carnage est fini; chacun, épouvanté de ce qu'il vient de faire, n'ose lever les yeux.

Lavalette et Marcellin étaient sauvés!... Mais ces deux hommes généreux, dignes d'un meilleur sort, voyant leurs camarades sacrifiés et leurs maîtres exposés à mourir de faim et de misère dans ce bateau, ont déposé les enfants dans les bras de leur mère, et, après lui avoir baisé les pieds et fait des vœux pour sa conservation, se sont jetés à la mer sous nos yeux. Lavalette, nageant très-bien, s'est soutenu longtemps sur l'eau; Marcellin était mort avant de tomber. La chaloupe était entourée de cadavres et de femmes qui tenaient leurs en-

NAUFRAGE DES SIX-SŒURS.

Le naufrage des *Six-Sœurs* est un des événements les plus épouvantables et les plus dramatiques qui aient eu lieu de notre temps. Le récit que nous reproduisons d'après le *Journal de la Marine* a été écrit par M. Moreau (de Nantes), un des officiers mêmes du navire naufragé.

C'était vers la fin de juin. La belle goélette à trois mâts les *Six-Sœurs*, sous le pavillon anglais, appareilla de la rade de Sainte-Anne, Ile Seychelles, pour se rendre à l'Ile-de-France, commandée par M. Raymond Ladoul, montée de 22 hommes d'équipage, ayant 45 passagers blancs et noirs esclaves; il y avait à bord M^{me} Maleville et ses deux enfants en bas âge, Cécilien et Léonce; Mlle Palma, âgée de 18 ans.

Beau temps, belle brise de S.-E., trib. amures, le cap à l'E.-N.-E.; joyeux et tout le monde satisfait. Au bout de cinq jours de navigation, nous étions par 61° de longitude E., et 2° 18' de latitude S., grande brise, la mer grosse, 1 ris aux huniers. C'était le 1er juillet, je m'en souviens parfaitement; l'eau qui était sur le pont étant finie, on a ouvert le grand panneau pour en prendre. Le matelot qui descendait dans l'entrepont s'est aperçu qu'il y avait de la fumée au pied du grand mât, et a crié au feu. De suite, grand trouble, rumeur, terreur. Les passagers réveillés accourent effrayés; on sait que le feu est dans la cale, à tribord.

L'ordre semble un peu se rétablir; on rassemble les seaux, on forme la chaîne, on fait passer l'eau, et l'on ouvre entièrement le grand panneau. Grande faute! l'air se communique, le feu augmente; les matelots consternés jettent avec l'eau les seaux dans le feu; ils perdent la tête. On puise l'eau dans les casseroles, dans les marmittes; alors grand désordre: le matelot ne reconnaît plus la voix des officiers, le capitaine n'est plus obéi; tout le monde crie, court; on ne sait ce qu'il faut faire. Cependant le feu se communique dans l'entrepont, aux cloisons de la cambuse et gagne la chambre. Le grand panneau devient un cratère; la fumée du goudron et du brai nous étouffe. Impossible

cens. Quels que soient les sentiments que cette palinodie nous inspire, nous en donnerons une faible idée si nous ne citons pas textuellement certaines phrases du panégyrique :

« M. Molé est un homme d'état consommé, qui, mêlé aux événements européens depuis 1806, a contracté par une longue expérience une pratique supérieure des hommes et des choses, une intelligence élevée trouvant le calme et la sérénité dans les hautes régions où elle se complait, un cœur vraiment noble qui sait avoir de la chaleur pour ses amis, de l'indulgence pour ses adversaires, et de sympathiques inclinations pour tous les genres de mérite..... M. Molé est le premier diplomate du pays, comme le maréchal Soult est le premier soldat de notre armée, etc., etc. »

Et ailleurs : « M. de Montalivet a en lui une sève de jeunesse et d'avenir, une facilité à porter les affaires, un mélange de patience et de décision qui peuvent faire la joie et l'orgueil de ses amis. »

Il n'y a pas jusqu'à l'ex-carbonaro Barthe et jusqu'à M. de Salvandy qui ne soient élevés aux nues.

Ainsi, M. Lerminier règle ses comptes, paie sa dette ; il a gagné à son marché l'uniforme bleu brodé des maîtres des requêtes. C'est un renégat de plus.

LIBERTÉ DE LA PRESSE.

Nous recevons du *Radical du Lot* l'avis suivant :

Cahors, le 15 octobre 1838.

Un article, concernant les routes départementales et le gaspillage de cette administration, a été remis à l'imprimeur. M. Combarieu ayant refusé de l'imprimer, nonobstant une sommation en forme qui lui a été signifiée, la publication du *Radical* a dû nécessairement être ajournée.

Assignation devant le tribunal sera donnée aujourd'hui même à l'imprimeur. Que le procès soit ou non jugé, le journal paraîtra samedi prochain.

Nous ne nous étions pas trompé sur l'utilité du départ des pontonniers. Ce détachement ne devait faire qu'une simple promenade militaire. Parti de Strasbourg jeudi dernier, il a reçu contre-ordre en route, et est rentré dans nos murs dimanche matin. Ces contre-ordres donnés à nos troupes prouvent sans doute que l'affaire suisse est terminée ; mais au moment où les pontonniers ont quitté notre ville, la solution pacifique de cette question était décidée, car, depuis la réponse de la diète que le gouvernement connaissait déjà alors, aucune circonstance nouvelle n'a pu contribuer à une pareille solution. Un ordre télégraphique eût donc pu facilement contremander ce départ et empêcher un déplacement dispendieux. Le ministère n'en a rien fait : et l'on doit supposer, si l'on veut que le gouvernement ait été conséquent, que sur les autres points de la France il en a été de même, et qu'on a laissé continuer les mouvements de troupes, alors que l'on avait tous les motifs et tous les moyens pour les arrêter. Ainsi, c'est de gaieté de cœur que l'on se joue de l'armée, en lui faisant faire des marches et des contre-marches qu'elle ne peut plus prendre au sérieux, et que l'on gaspille des fonds publics qui pourraient trouver ailleurs un emploi si utile ! (Courrier du Bas-Rhin.)

Avant-hier, au moment où l'on donnait au Grand-Théâtre la première représentation d'*Une Saint-Hubert*, des industriels ont enlevé de la buvette du théâtre plusieurs couverts d'argent, sans que les personnes chargées de surveiller cet établissement s'en soient aperçues le moins du monde. Elles étaient sans doute occupées à regarder le spectacle.

La condition publique des soies a placé samedi son no 282 du mois courant.

Il paraît enfin que les contre-ordres commencent à arriver. Ainsi un détachement de chasseurs qui se dirigeait sur Gex, après avoir séjourné à Lons-le-Saunier, est reparti ce matin pour Dole d'où il sortait. On nous assure que M. le maréchal-de-camp d'André, qui devait aller aujourd'hui prendre le commandement de sa brigade sur la frontière, a reçu des ordres qui ont arrêté son départ. Ainsi le mouvement rétrograde commence à s'effectuer. (Patriote jurassien.)

Paris, 16 octobre 1838.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le gouvernement a reçu hier, par le télégraphe, des nouvelles de Madrid du 10, annonçant que le ministère espagnol s'était définitivement constitué. Le marquis de Monteverger et le marquis de Valgomera conservent en titre les portefeuilles qui leur avaient été provisoirement confiés. Le député Ponzva, sous-secrétaire de l'intérieur, est nommé

fants à bout de bras, essayant de les sauver. Horrible, horrible, épouvantable ! de l'horreur en masse !

Cette chaloupe avait vingt pieds de long et cinq de large. Récapitulation faite, nous étions encore trente-huit personnes, y compris quatre enfants. Il y avait en provision un agneau, un petit cochon et une tortue malgache ; ces animaux se trouvaient dans la chaloupe avant de la mettre en mer, car, dans le désordre, les vivres avaient été oubliés. Heureusement le maître avait jeté dans l'embarcation un compas, mon sextant et la *Connaissance des temps*. Nous étions à 100 lieues de terre ; pas de mâts, ni voiles, ni tolets. Le vent était heureusement portant ; nous avons fait des voiles avec des prêtards, et des mâts avec des avirons. La mer a été très-grosse la première nuit ; les lames nous couvraient à chaque instant, nous ne pouvions gouverner le bateau. Nous étions partagés en deux quarts, moitié couchés sur les banes, moitié dans le fond de la chaloupe, toujours dans l'eau, parce que l'embarcation en faisait beaucoup.

Les quatre premiers jours, nous n'avons pris aucune nourriture, nous n'avions pas une goutte d'eau. Le cinquième jour, nous mangions le mouton cru, qui était mort depuis deux jours. Les femmes n'en voulurent pas.

Nous avons gouverné sur un grain pendant six heures ; enfin nous avons ramassé un seau d'eau goudronnée ; nous machions l'argent pour nous tenir la bouche fraîche ; le septième jour, nous mangeâmes le petit cochon cru. Le temps était devenu plus beau, nous avions espoir d'arriver ; mais la soif nous tuait. Il est mort deux enfants et un homme. Le huitième jour, nous avons pris un *fou* (piscu), bu le sang de suite, et nous le mangémes. Le lendemain, nous avons cru voir la terre ; erreur... Le dixième jour, à huit heures, vu la terre ! Bonheur, grande joie inexprimable. Un homme est devenu fou ; à quatre heures, le 10 juillet, arrivé à terre, à l'île la Digue-des-Seychelles, 10 lieues d'où nous étions partis... Bonne réception ; les habitants sont des amis. Un homme de l'équipage est mort dans la nuit.

ministre du commerce et de la marine, et le général Alaix ministre de la guerre.

— MM. Mendizabal et Toreno sont sur le point de partir pour retourner à Madrid, afin d'assister aux premiers débats de la session des cortès.

— Nous apprenons des départements de la frontière de l'Est que le mouvement rétrograde des troupes a commencé sur plusieurs points.

— Les légitimistes du faubourg St-Germain ont fait célébrer ce matin un service funèbre à l'église de St-Thomas-d'Aquin, au sujet de l'anniversaire de la mort de Marie-Antoinette. Des services ont eu lieu également dans plusieurs autres églises.

— M. Duchâtel n'assiste point aux séances du conseil supérieur du commerce, et son absence est l'objet de commentaires dont nous ne garantissons pas la valeur. Il paraît toutefois positif qu'une scission s'est déclarée dans le parti doctrinaire, et que M. Duchâtel, se séparant des enfants perdus de cette opinion, rallie à lui la fraction gouvernementale ou ministérielle. Cette attitude nouvelle révèle dans le sein de la coterie de graves dissensions.

— Notre correspondant d'Egypte marque ce qui suit :

« Le brick *Euphrate*, arrivé de l'Inde à Suez, a confirmé la nouvelle de la prise de Bushire, dans le golfe Persique, par une expédition anglaise. On annonce aussi la mort du gouverneur des possessions anglaises dans l'Inde. »

— L'échelle du progrès de la navigation en Angleterre nous fournit un fait de statistique qu'il n'est peut-être pas inutile de mettre sous les yeux des puissances qui sont intéressées à ne pas rester trop en arrière de la situation navale de leurs voisins.

En 1814 l'Angleterre ne possédait qu'un seul bateau à vapeur, et ce steamer unique ne jaugeait que 69 tonneaux. Vers la fin de 1814, la Grande-Bretagne compta deux bateaux à vapeur ; dix ans plus tard, c'est-à-dire en 1824, elle en possédait 126 ; en 1834, elle en eut 463, et aujourd'hui, enfin, elle compte plus de 600 steamers à flot. Ainsi donc, dans l'espace de 24 années comprises entre la naissance de la navigation à vapeur en Europe et le plus grand développement qu'elle ait acquis jusqu'à présent, l'Angleterre a vu croître cette navigation dans ses ports dans le rapport de 1 à 600.

En présence de cette observation statistique, il n'est pas sans intérêt peut-être de faire remarquer, comme une conséquence attachée à ce développement extraordinaire, qu'à mesure que le nombre des bateaux à vapeur s'est multiplié chez nos voisins, la capacité respective donnée à ces navires s'est augmentée dans un rapport presque proportionnel à leur nombre. C'est ainsi que l'on peut observer, par exemple, que la jauge moyenne des bateaux à vapeur anglais, qui, en 1824, n'était guère que de 140 tonneaux pour 126 bateaux, s'est élevée, en 1834, au chiffre moyen de 350 tonneaux pour 463 steamers.

— Dans le département de la Manche, dit le *Pilote du Calvados*, le maire de la commune de Cerisy-la-Salle vient de rendre un arrêté portant que les lieux publics, cafés, auberges, etc., seraient fermés, dans cette localité, pendant les offices du dimanche et des fêtes. Il va sans doute en être de même dans toutes les communes où le clergé a quelque influence sur l'administration municipale.

MARSEILLE, 16 octobre. — Le célèbre maestro Donizetti, l'auteur de *Belshazzar*, d'*Anna Bolena*, de *Lucia di Lammermoor*, est arrivé avant-hier dans notre ville. Il se rend à Paris pour y faire représenter l'opéra de *Polyucte*, qu'il vient de terminer, et dans lequel il destine un rôle à Nourrit.

Polyucte avait été écrit pour le théâtre de San-Carlo de Naples ; on prétend que la censure a refusé de l'admettre, par le motif qu'il met en scène la religion.

— Encore un nouveau meurtre qui rappelle celui du malheureux Trotobas ; car il paraît être comme ce dernier l'accomplissement d'une vengeance.

M. Romieu fils, le plus jeune des trois frères, et qui dirigeait l'une de nos principales tanneries, a été assassiné hier à onze heures, au sortir du théâtre, dans la rue Belsunce. C'est dans la pharmacie Roux, où Trotobas avait rendu le dernier soupir, que la victime, après deux heures d'agonie, a succombé à ses blessures. Frappé au cœur d'un coup de stylet, le malheureux a eu assez de force pour dire qu'il avait reconnu dans l'un de ses deux assassins un Génois qu'on avait arrêté dans la nuit du 9 octobre. Voici comment : Un crieur de nuit, en faisant sa ronde, aperçut un homme étendu devant la porte d'un magasin. Il lui adressa quelques questions, et n'en ayant pas obtenu de réponse, il prit le parti de s'assurer de sa personne ; mais comme il se disposait à le conduire au corps-de-garde le plus voisin, l'individu ayant opposé de la résistance, le crieur appela du secours. M. Romieu, qui passait en ce moment, accourut, et tous deux le conduisirent au corps-de-garde. Il paraît qu'il a subi par suite de cette arrestation quelques jours de prison. Telle est la cause, dit-on, de l'horrible vengeance dont M. Romieu vient d'être victime. Ces présomptions se fortifient d'une autre circonstance. Il paraît que le même crieur aurait averti M. Romieu que depuis plusieurs soirs il voyait rôder autour de sa maison un inconnu dont il devait se défier. D'après ces renseignements, la police s'est transportée chez le Génois ; on l'a trouvé couché dans son lit ; mais comme ses réponses n'ont pas paru satisfaisantes, on l'a arrêté et conduit devant le cadavre de l'infortuné Romieu. On dit que ce spectacle a produit sur lui la plus vive émotion.

TOULON, 14 octobre. — Le transport *la Ménagère* et le bateau à vapeur *le Tartare* ont appareillé de la rade du Lazaret, et ont mouillé en petite rade le 12.

Le même jour, le brick *le Méléagre*, commandé par M. Belvéze, capitaine de corvette, est arrivé de Barcelonne, d'où il est parti le 10, ayant laissé sur les lieux le *Volage*.

Le bateau à vapeur *le Sphinx*, commandé par M. Demarqué, lieutenant de vaisseau, est parti hier matin pour l'Afrique.

On va construire deux balancelles semblables à la *Seybouse* et à la *Tafna* ; elles se nommeront, l'une l'*Aratch*, l'autre le *Massafra*. Ces deux balancelles devront être prêtes le plus promptement possible pour aller prendre la station d'Afrique.

Le vaisseau le *Diadème* et les corvettes le *Tarn* et l'*Egérie* sont prêts à partir. On pense qu'ils iront à Marseille embarquer le 22 pour le transporter en Afrique.

Le brick *le Lutin* ira en rade au premier jour, et l'on pense qu'il fera route pour les mers du Sud, allant porter des dépêches à M. le contre-amiral Leblanc, devant Buenos-Ayres.

Le *Fulton* et le *Sylphe* sont entrés dans le bassin.

Le bateau à vapeur *le Vautour* part, aujourd'hui dimanche, pour Bone, ayant divers passagers militaires et civils, les correspondances et autres objets, treize colis et effets militaires.

M. Pouyer, capitaine de corvette, fils de l'ancien directeur du personnel de la marine, est nommé au commandement de la *Triomphante*, en remplacement de M. de Péronne.

(Toulonnais.)

COLONIE D'AFRIQUE.

A Alger, les colons sont exposés aux déprédations journalières des Arabes, sans que l'autorité cherche ou trouve des moyens pour mettre un terme à tous ces brigandages ; aussi voit-on un bien petit nombre de capitalistes s'établir dans la plaine de la Mitidja et y fonder de grands établissements. Quand la protection manque, l'agriculture tombe en décadence. D'un autre côté, le maréchal Valée, qui se croit infaillible, ne veut jamais destituer les agents qu'il a choisis ; or, s'ils sont infidèles, s'ils commettent des exactions sur leurs administrés, ceux-ci se plaignent, et lorsque leurs réclamations sont repoussées, ils quittent en masse notre territoire et vont tout ce qu'ils peuvent en partant : c'est ce qui vient d'arriver à l'Ouhlan de Beni-Moussa. Enfin, les villes de Blida et de Coléah sont fermées aux colons européens qui y possèdent des propriétés, ce qui n'est pas très-encourageant pour les nouveaux venus. Tout se concentre donc dans la ville, et le commerce seul concourt à la prospérité de cette partie de l'Algérie.

A Constantine, malgré le rappel du général Négrier, le maintien du hakem Amonda dans ses fonctions, et les fautes que l'on a commises, la situation est favorable. La colonne mobile lève les impôts sans rencontrer d'obstacles sérieux ; Achmet ne fait aucune démonstration. Le maréchal Valée vient d'effectuer l'occupation de Stora et de la route qui part de ce point et aboutit à Constantine, et les Kabyles, ce peuple si jaloux de son indépendance, ne s'opposent pas à cet établissement.

A Oran, la paix amènera le développement du commerce, si l'on destine quelques fonds à la réparation des quais ; les relations du port d'Oran avec les côtes d'Espagne et de Maroc y feront revenir les caravanes de l'intérieur.

Ainsi, c'est précisément près de la métropole de l'Algérie, dans une province qui a plus de 20,000 hommes pour garder vingt lieues de terrain sur une ligne de la mer à l'Atlas, non loin du centre du gouvernement, qu'il y a le moins de sécurité et de protection. Ce fait est remarquable, et il n'est pas passé inaperçu.

Nous le répétons ici, dès que le gouvernement le voudra, il complètera l'occupation, et rendra la domination plus facile par l'établissement d'une population européenne dans la plaine de la Mitidja. Pour cela, il faut qu'il s'explique sur les avantages qu'il doit faire aux colons cultivateurs, sur la situation et la nature des terres que le domaine pourra concéder, et sur les conditions de cette concession. (Toulonnais.)

RÉUNION POLITIQUE DE DAMES A BATH.

Une grande réunion de dames a eu lieu dans les Hartshall-Garden, situés à un mille de la ville. La convocation avait été faite par M. Vincent. Des dispositions avaient été prises pour interdire l'entrée des jardins aux hommes ; des places leur avaient été réservées aux fenêtres qui entourent les jardins ; 1,000 dames étaient présentes, et au dehors des centaines se pressaient aux abords des jardins. A trois heures, le radical M. Vincent est arrivé avec M. Kistock et plusieurs dames ; l'assemblée a battu des mains et a agité ses mouchoirs. Mme Evans, secondée de M. England, a demandé que le fauteuil fût occupé par Mme Balwell.

Adopté par acclamation.

Mme Balwell s'est exprimée ainsi : Femmes de Bath ! j'ai le plus grand plaisir à présider cette réunion, parce que je comprends toute l'importance, pour les hommes, femmes et enfants, de la grande question qui nous rassemble. (On applaudit.) Nous voulons contribuer à l'amélioration morale et intellectuelle du peuple. Je désire voir la partie féminine de la population contribuer par ses sympathies à l'affranchissement politique du sexe masculin, parce que j'ai la conviction que le bonheur de la femme dépend du savoir et de la liberté de l'homme. (Applaudissements.) J'espère que vous voudrez bien écouter avec la plus grande attention et en silence les observations de notre ami M. Vincent, que j'ai le plaisir de vous présenter.

M. Vincent se lève. (Tous les mouchoirs s'agitent.) J'éprouve un plaisir extrême, chères dames, à me présenter devant vous ; votre présence prouve votre dévouement à la cause de la liberté universelle et de la prospérité générale. Ici l'orateur trace le tableau le plus animé des griefs sociaux de la femme, et il s'attache à prouver que la chambre des communes néglige les intérêts de la masse du peuple. Il intéresse l'assemblée en parlant des souffrances endurées par les petits enfants dans les ateliers. Cette partie de son discours arrache des larmes à l'auditoire attendri.

Passant à l'importance de l'éducation, il invite de la manière la plus pressante les dames et les demoiselles à répandre les principes d'une saine morale parmi toutes les classes de la population. Pendant deux heures l'auditoire féminin a écouté, avec une attention soutenue et un religieux silence, l'éloquence fleurie de M. Vincent : c'était un triomphe pour l'orateur. M. Vincent a proposé que des remerciements fussent adressés à Mme Balwell pour son excellente conduite au fauteuil.

Adopté avec acclamations.

Mme Balwell adresse ses remerciements à l'assemblée, et déclare que les affaires sont terminées.

Le *Morning Chronicle* annonce qu'un traité de commerce entre l'Autriche et l'Angleterre a été conclu à Milan le 17 septembre. Les conventions ont été réglées entre le prince de Metternich et sir Frédéric Lamb.

Il est impossible de méconnaître l'importance politique de ce traité, dont les stipulations, en apparence purement commerciales, ont néanmoins un rapport très-direct avec les établissements de la Russie à l'embouchure du Danube, et ont certainement en vue sa position dans tout l'Orient. La coïncidence de ce traité avec celui de Constantinople, dans lequel l'Egypte se trouverait définitivement comprise par son adhésion, lui donne un nouveau caractère de gravité. Il est également question de conventions commerciales qui auraient été conclues entre l'Angleterre et la Perse, en sorte que les Russes, qui marchaient depuis si long-temps et sur tant de points à la conquête du continent asiatique, trouveraient bientôt partout des intérêts ennemis.

La diplomatie ne procède pas, d'ordinaire, dans ses actes, avec assez de franchise et de vigueur pour qu'on doive s'attendre à une manifestation immédiate de ces résultats. Mais il est certain que les efforts persévérants de l'Angleterre commencent à être couronnés de succès et que l'aspect des affaires d'Orient a déjà changé. Personne ne sera surpris de voir que la France reste complètement étrangère à ces mouvements et à ces transactions des principales puissances de l'Europe. Le système de notre gouvernement, c'est l'immobilité ; en ce sens il est devenu

Autrichien que l'Autriche même. D'un autre côté, le soin qu'il apporte à l'ouïr entre tous les intérêts, à caresser toutes les alliances sans entrer franchement dans aucune, l'ont rendu la fin l'objet d'une défiance universelle malgré le grand nom de la France. Nous le disons avec un sentiment d'humiliation et de douleur, le concours du cabinet français, là où il pourrait porter une influence prépondérante, cesse presque d'être réclamé.

Tribunaux.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE PARIS.

PRÉSIDENCE DE M. PERROT DE CHEZELLES.

Audience du 16 octobre.

Affaire Raban. — Détention de munitions de guerre et fabrication de poudre.

L'affluence des curieux est encore plus considérable qu'aux précédentes audiences. On remarque dans l'auditoire M. Garnier-Pagès, membre de la chambre des députés.

M. Raban et ses co-prévenus sont introduits. Le cocher Gonthier, qui a fait défaut aux deux dernières audiences, a été arrêté dimanche. Il comparait aujourd'hui sous l'escorte d'un gendarme.

M. le président : Quel est celui des prévenus que vous reconnaissez ?

Gonthier (designant M. Dubosc) : Celui-ci. J'ai conduit monsieur dans mon cabriolet le 26 juillet. Après avoir été rue Montmartre, rue du Croissant, puis au café de Foy, monsieur est descendu de mon cabriolet, passage du Perron, au Palais-Royal. Là il m'a dit de l'attendre quelques minutes ; je l'ai attendu jusqu'à minuit, il n'est pas revenu.

D. Reconnaissez-vous positivement le prévenu ? — R. Oui, monsieur.

M. Dubosc : Lors de la première confrontation, le cocher n'a pas été aussi positif ; il a dit qu'il croyait me reconnaître.

Gonthier : Je vous ai vu d'abord dans une salle basse de la Conciergerie, qui était fort obscure. J'ai eu alors quelque doute ; mais au greffe je vous ai reconnu sans hésitation.

D. Quels sont les objets que le prévenu a oubliés dans votre cabriolet ? — R. Une petite caisse renfermant des paquets de poudre et un parapluie. Il y avait sur la caisse : Pour remettre à M. Dubosc.

D. Pourquoi n'avez-vous pas répondu aux deux assignations qui vous ont été données ? — R. Je n'ai pas reçu celle de vendredi ; le lendemain 13, deux messieurs sont montés dans mon cabriolet et m'ont gardé jusqu'à minuit. Après différentes courses, je les ai conduits à Versailles et à St-Germain.

M. l'avocat du roi : N'avez-vous pas reconnu l'une de ces deux personnes ?

Gonthier : Un de ces messieurs demeure rue Jeannisson, n° 5.

M. l'avocat du roi : Nous croyons que c'est M. Elias Regnault, l'un des témoins déjà entendus. Nous l'avons fait assigner de nouveau.

M. Dubosc : Le cocher m'a reconnu, afin de me faire payer les 12 fr. que lui doit la personne qui a abandonné son cabriolet.

Plusieurs cochers viennent attester que Gonthier n'a quitté Paris que parce que deux personnes se sont fait conduire par lui à la campagne.

M. Gouju, maître d'hôtel, donne de bons renseignements sur la conduite du prévenu Lardon.

M. le président : Lardon s'occupait-il de politique ?

M. Gouju : Non, monsieur.

M. Poinot, avocat du roi : Il y a au dossier des pièces qui constatent que Lardon a été chef de section de la société des Droits de l'Homme, et qu'il a été impliqué dans plusieurs procès politiques.

Le prévenu Bruys soutient de nouveau qu'il n'y avait point de blouse chez Raban, et qu'aucun d'eux n'en était revêtu.

M. Lenoir, commissaire de police, persiste dans sa précédente déclaration.

M. Bruys : Mais alors qu'est donc devenue cette blouse ? nous ne l'avons pas mangée.

M. Lenoir : J'ai oublié de la mentionner dans mon procès-verbal. J'ai vu M. Raissan retirer cette blouse, qui était blanche.

M. Bruys : M. le commissaire doit se rappeler que c'est moi qui lui ai ouvert la porte et que je lui ai offert une chaise.

M. Lenoir : Non, Monsieur. Aux termes où nous en étions, il n'était pas question de nous faire des politesses mutuelles.

M. le président procède à l'interrogatoire de M. Raban, et lui demande s'il connaît MM. Raissan, Bruys et Dussoubs.

M. Raban : Oui, Monsieur ; je les connais comme des hommes politiques.

D. Pourquoi ces trois prévenus étaient-ils chez vous le 26 juillet, sans habits et autour d'une table ? — R. Ces messieurs sont venus chez moi solliciter des secours en faveur de détenus politiques ; il a été ensuite question d'organiser à cet effet des souscriptions dans les départements. Après déjeuner, ces messieurs se sont mis à fumer, et, pour être plus à leur aise, ils ont ôté leurs habits.

D. N'ont-ils point chez vous découpé du papier ? — R. Non, Monsieur ; j'ai découpé devant eux du papier dans des formes indéterminées, mais ils ne m'ont point aidé.

D. Il résulte du procès-verbal que ce papier était découpé en forme de trapèzes ; c'est la forme géométrique que l'on donne au papier qui sert à fabriquer des cartouches. — R. Je ne répondrai pas à cette question ; ce papier pouvait servir à mon commerce ou à tout autre usage.

D. Pourquoi y avait-il sur la table un long couteau, deux coutelets et des ciseaux ? Vous ne travailliez donc pas seul ? — R. Par la même raison que vous, monsieur le président, qui ne vous servez que d'une main pour écrire ; cependant vous avez trois ou quatre plumes à votre écriture.

D. D'où proviennent les trois mille balles qui ont été trouvées à votre domicile ? — R. D'un dépôt qui m'avait été confié par un locataire.

D. D'où teniez-vous les treize mandrins propres à confectionner des cartouches, et les quatre kilogrammes de poudre qui ont été saisis chez vous ? — R. Je les ai achetés à différentes époques.

D. Que vouliez-vous faire de cette poudre ? — R. J'en avais besoin que l'emploi ne devait pas en être immédiat ; c'était pour une éventualité d'avenir.

D. Qu'entendez-vous par éventualité d'avenir ? — R. Je veux parler de guerre, d'invasion, de toutes les éventualités possibles.

D. D'où provenaient les cartouches de guerre qui ont été trouvées chez vous ? — R. Elles provenaient de la conflagration de juillet.

D. On a saisi chez vous cinq moules à balles et des cuillers en fer. Vous fondiez donc des balles ? — R. C'étaient de simples essais.

D. Vous avez fabriqué aussi des cartouches avec de la poudre de chasse ? — R. Mon intention était d'utiliser les balles que j'avais chez moi ; il fallait bien que j'apprenne à les habiller.

D. Les prévenus ont-ils vu les munitions de guerre et les ustensiles que vous aviez chez vous ? — R. Non, monsieur.

D. Vous connaissez le prévenu Dubosc, qui a été arrêté chez vous le 26 juillet ? — R. Je connais tous les hommes politiques, même sans les avoir vus ; je savais que M. Dubosc était attaché au journal *le Peuple* ; nous avons eu des relations ensemble à l'occasion de l'élection de M. Laffitte. M. Dubosc est venu me voir, parce qu'il désirait faire partie du comité électoral.

D. Connaissiez-vous le prévenu Lardon ? — R. Non, monsieur ; il m'a apporté du plomb qu'un de mes amis m'avait promis. Un graveur emploie toutes sortes de métaux.

D. Quel est cet ami ? — R. Je ne le nommerai pas ; c'est sans importance au procès.

On procède ensuite à l'interrogatoire des autres prévenus. Ils soutiennent n'être venus chez Raban que pour fonder une caisse de secours en faveur des détenus politiques.

L'audience est continuée à demain pour les plaidoiries.

Faits Divers.

Une longue file de chiffonniers accompagnait au cimetière du Mont-Parnasse le doyen de leur confrérie. Cet homme avait été marié trois fois à trois femmes qui portaient le même nom, celui de Françoise, et dont chacune lui avait donné trois enfants. Ces femmes sont mortes à la fin de leur troisième année de mariage, et notre chiffonnier a passé trois ans dans le veuvage. Il laisse trois fils, et chacun d'eux est le troisième de ceux que lui a donnés chacune de ses trois femmes ; enfin, ces trois enfants sont nés dans le même mois de l'année et à trois jours l'un de l'autre. La singularité de ce fait faisait hier les frais de la conversation des braves gens qui le suivaient à sa demeure dernière.

— Dans la garde nationale d'Orléans, il y avait deux caporaux à remplacer. Cette circonstance a été, dit le *Journal du Loiret*, pour M. le préfet Siméon, l'occasion d'un témoignage dont il devra être fier. Les sept ou huit premiers bulletins portaient son nom, et le dépouillement du scrutin aurait certainement constaté l'honorable unanimité qui l'appelait au grade de caporal, si M. Lacave, conseiller municipal qui présidait l'assemblée, n'eût déclaré qu'il croyait devoir cesser de lire les bulletins portant des noms de personnes qui, par la nature de leurs fonctions, devaient rester étrangères à la garde nationale.

— DÉCOUVERTE D'UNE GALERIE SOUTERRAINE DANS LE DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE. — Il y a quelques années qu'un habitant de la commune d'Aiguize, située sur la rive droite de l'Ardeche (Gard), vis-à-vis de Saint-Martin, suivant une pièce de gibier, pénétra sous un rocher par une ouverture extrêmement basse. Il s'avança environ une quinzaine de mètres, et se trouva dans une vaste enceinte qu'il ne put explorer faute de lumière. Cette ouverture, peu éloignée de la rivière de l'Ardeche, est sur la rive gauche et située dans le bois Quérillon, indivis entre les communes de St-Marcel et Bidon, département de l'Ardeche. Vers la fin de juillet dernier, le même habitant d'Aiguize, se trouvant à une pêche de nuit sur la rivière, dans le voisinage de l'ouverture où il avait pénétré, se la rappela et fit à ses compagnons la proposition de la leur faire voir. Ils étaient munis de lumières, sans doute pour éclairer leur pêche. Ils pénétrèrent donc tous, en rampant, par l'ouverture et se trouvèrent bientôt dans une immense salle revêtue en partie de cristallisations. Le sol en était extrêmement uni. Les dimensions de cette salle sont d'environ 450 mètres sur 150, et la voûte est fort élevée. Ces hommes sortirent émerveillés de cette grotte ; ils en parlèrent le lendemain à plusieurs personnes, entre autres à M. Romanet, notaire à Aiguize. Celui-ci, curieux de vérifier le récit de ces pêcheurs, se rendit sur les lieux accompagné de quelques hommes, et il explora la découverte qui lui avait été annoncée.

Cette salle, au niveau du sol, ne présentait point d'autre issue que celle par où l'on était entré ; mais à 13 mètres environ d'élévation au-dessus du sol, sur la paroi vis-à-vis de l'entrée, nos visiteurs aperçurent une ouverture considérable, surtout en hauteur, et d'une largeur de 6 mètres à peu près. Une échelle fut bientôt apportée.

M. Romanet et les personnes qu'il avait amenées avec lui pénétrèrent par cette ouverture dans la seconde salle, beaucoup plus vaste que la première. Toutes les parois principalement et une partie de la voûte présentèrent presque partout une cristallisation continue. Mais ici la voûte, les parois et le sol sont hérissés de stalactites dont les dimensions sont plus ou moins fortes, depuis la grosseur d'un tuyau de plume jusqu'à 3 mètres de diamètre. Des colonnes s'élèvent du sol et atteignent la voûte ; d'autres y pendent, d'autres enfin semblent surgir de la terre et s'élancent à diverses hauteurs. Le sol de cette salle est égal et uni ; il est formé d'un sable très-fin. Les parois offrent à droite et à gauche des ouvertures et des cavités encore inexplorées. Les nombreux visiteurs se sont contentés jusqu'à présent d'aller toujours en avant, et, pour ainsi dire, en courant.

Cette salle est plus ou moins large, mais ses proportions sont toujours gigantesques. M. l'adjoint du maire de Saint-Marcel l'a visitée assez récemment, et il en a rapporté des ossements humains, les deux tiers supérieurs d'un tibia et un cubitus presque entier. Ils paraissent avoir appartenu à une très-haute stature d'homme, et gisaient dans un petit enfoncement, sur une des parois de la salle. Non loin de là, M. Romanet a trouvé aussi une mâchoire humaine. Les proportions en sont également très-fortes.

D'autres visiteurs ont depuis pénétré plus avant, mais toujours dans la direction de cette immense galerie qui se termine un peu en se rétrécissant. L'extrémité semble être fermée par un roc incliné, revêtu de cristallisations. L'inclinaison n'est cependant point assez forte pour que l'on ne puisse y monter à l'aide de renforcements qui servent à poser les pieds. Avec une échelle de vingt échelons, on peut parvenir au sommet de ce roc. Là, il y a encore une salle d'environ 300 mètres de longueur sur 18 ou 20 de largeur. Le sol en est fort inégal, et il ne paraît pas qu'il y ait aucune ouverture latérale. On y trouve peu de cristallisations. On a été plus loin. Au fond se présente un autre rocher ; mais il est à pic, et l'on dirait qu'il a été jeté là pour barrer le passage. Une échelle y a été appliquée ; douze échelons ont suffi pour le gravir. Alors on s'est trouvé dans une quatrième salle plus spacieuse que les précédentes et plus ou moins large ; elle est toute revêtue, remplie et pour ainsi dire encombrée de fort belles cristallisations de toutes formes et de dimensions prodigieuses. Les unes semblent supporter la voûte qui est très-élevée ; d'autres sont éparpillées ou comme disposées çà et là ; il en est qui sont rangées le long des parois ainsi que d'énormes tuyaux d'orgue. Le sol est fort inégal, et il existe diverses ouvertures, soit en pleine paroi, soit derrière quelques-uns de ces tuyaux, qui, si on frappe dessus, tintent comme des cloches, mais à un degré de son proportionné à leur grosseur.

On a trouvé dans cette galerie une marmite en terre cuite, de forme assez ancienne ; elle est chez M. Romanet d'Aiguize. On y a découvert une chauve-souris. Toutes les stalactites de cette quatrième salle sont de couleurs diverses, blanches, grises, jaunes et d'un jaune tirant sur le rouge. On n'a pas été plus loin que le fond de cette galerie, d'où, en marchant d'un bon pas et sans s'arrêter, on a mis une heure dix minutes pour revenir au haut

de l'échelle appliquée contre la paroi de la première salle. Il est à remarquer que, dans toute la longueur parcourue, les lumières brûlent comme en plein air et sans aucune altération. Le sol est sec, en général ; dans quelques parties toutefois, il est un peu humide. En un endroit où il est mouillé, il semble composé d'une espèce de vase d'alluvion.

(*Courrier de la Drôme et de l'Ardeche.*)

DÉTAILS SUR LA DERNIÈRE IRRUPTION DE L'ETNA.

L'irruption de l'Etna commencée le 22 août, et qui continue encore, n'a présenté aucune particularité extraordinaire ; on a remarqué qu'il n'y a pas eu les phénomènes et les indices volcaniques habituels, tels que les grandes colonnes de fumée, les flammes dans le cratère, les détonations, le tremblement de terre, comme si elle n'avait été qu'une continuation de l'irruption de 1832, qui menaça de détruire la ville de Bionte et qui s'arrêta tout d'un coup au milieu de son terrible cours.

Les premières explosions de lave enflammée eurent lieu le 17 juillet ; elles augmentèrent de jour en jour, lançant à une grande hauteur une énorme quantité de grosses pierres qui se voyaient à l'œil nu de Catane, et plus distinctement encore de Nicolosi.

Ces mouvements du volcan firent pressentir une irruption prochaine, et, en effet, elle commença au bord méridional du cône élevé du volcan, du côté où est l'ancienne lave fondue ; la lave descendait par conséquent très-rapidement, puisqu'elle était favorisée par la pente du terrain. Elle se montrait aux yeux des spectateurs comme un ruban enflammé, large d'environ 30 palmes, et long de 10.

Arrivée à la base du volcan, elle rencontra la lave de 1787, par-dessus laquelle elle passa en grande partie, menaçant d'ensevelir la *Casa Inglese*, de laquelle elle s'approcha jusqu'à une portée de mousquet ; mais bientôt elle changea de cours et tourna du côté de la vallée *del Bue*, suivant la pente du sol.

C'était un spectacle à la fois neuf et curieux de voir, du point de la *Casa Inglese* ou de la *Torse del Filosofo*, les grandes explosions répandre dans l'atmosphère des matières enflammées et si brillantes que le cône éblouissait. On était aussi étourdi et consterné d'horreur et d'épouvante par la rumeur et l'impétuosité du courant se précipitant dans la vallée.

Dieu veuille que ce vaste lieu solitaire et désert soit à l'avenir le réceptacle de toute irruption ! Ceux qui ont vu ce mont merveilleux sont bien persuadés que la vallée *del Bue* pourrait englober l'immense quantité de bitume que l'Etna vomit. Il y a quarante jours que l'irruption a commencé, et il n'est pas de jour où l'on ait vu de la fumée, et encore moins de la pluie de cendres.

Dans l'intérieur du cratère ou du vaste bassin, sur l'un des trois abîmes (*voragini*) qui se formèrent dès le commencement, s'élève maintenant une montagne, aussi haute que la pointe occidentale du bicorne, entièrement formée de lave et de cendre.

Les deux autres bouches sont restées dans le même état, l'une donnant issue au gaz, et l'autre laissant voir une fournaise de lave éblouissante, en fusion et prête à jaillir.

Voilà en abrégé l'état de l'Etna en ce moment. Du reste les habitants les plus voisins n'ont pas été épouvantés ni incommodés par la direction de la lave ni par le tremblement de terre.

(*Journal des Deux-Siciles* du 27 septembre.)

— Le congrès scientifique qui, cette année, s'est réuni à Clermont, a produit assez peu de sensation. Un savant, piqué de l'indifférence des habitants, s'en est vengé par une boutade poétique, dont les Clermontois ont eu le bon esprit de rire, et qui est même reproduite par *l'Ami de la Charte*, journal de cette ville. Voici ces vers curieux :

AUX HABITANTS DE CLERMONT.

Non, vous ne fûtes point, comme nous autres hommes,
Formés d'un limon généreux ;
Dieu pour vous appeler sur le globe où nous sommes
Ne fit pas choix d'un jour heureux.
Pour pétrir votre cœur, pour composer votre ame,
Il prit à vos Etnas éteints
La substance des rocs, vieux enfants de la flamme,
Il prit de grossiers travertins ;
Il cuirassa vos sens de quartz et de porphyre,
Mit du basalte en tous vos os,
Et vous fit incruster trois ans à Saint-Alyre
Dans le carbonate de chaux.

UN GÉOLOGUE.

— Vendredi dernier, la voiture de Limoges à St-Yrieix, en passant sur le vieux pont du Vigen, a failli être précipitée dans la Briançonne. L'un des chevaux qui la conduisaient a sauté par-dessus le parapet, et sans le contre-poids que lui a opposé l'autre cheval, probablement eût-il entraîné la voiture après lui.

On a été obligé de couper les attelages pour débarrasser la voiture, et le cheval est tombé dans la rivière, d'où il a été retiré quelques moments après, blessé en plusieurs endroits. — Les voyageurs en ont été quittes pour la peur.

— Lundi au soir, vers neuf heures, on voyait les sapeurs-pompiers, précédés de torches allumées, se diriger par la rue Richelieu et courir à toutes jambes. On sut bientôt que le feu était dans le magasin du sieur Genot, tapissier, rue des Filles-Saint-Thomas, 19, et qu'il faisait de grands progrès. Déjà un grand nombre de sergents de ville et les soldats du poste de la Bibliothèque royale étaient sur les lieux et empêchaient la foule d'approcher. Trois quarts d'heure après un pénible travail, les pompiers avaient entièrement éteint le feu. Le dégât est assez considérable. Le feu avait été communiqué, dit-on, par le tuyau du poêle de la loge du portier.

— Un événement déplorable est arrivé rue de la Harpe, 44. Le sieur Duhaut, menuisier, était rentré, contrairement à ses habitudes, dans un état complet d'ivresse. Il se coucha, et il paraît qu'il eut l'imprudence de garder dans son lit sa pipe allumée. Le matin, un de ses voisins entendit des gémissements étouffés sortir de sa chambre ; la clé était à la porte, il ouvrit, et trouva Duhaut à demi consumé dans son lit. Les draps, les toiles des matelas, ainsi qu'une couverture en coton, étaient tout-à-fait embrasés, et avaient grillé à petit feu ce malheureux, qui n'avait pu sans doute se soustraire à ce supplice, à cause de la suffocation produite par la fumée. On a essayé de le transporter à l'Hôtel-Dieu, mais il est mort presque aussitôt.

— Les vendanges, déjà commencées dans quelques localités (Tarn), s'ouvrent presque dans tous les quartiers vignobles du département après-demain lundi. La récolte, sans être abondante, sera cependant généralement satisfaisante, et tout fait espérer qu'elle sera favorisée par un temps très-beau.

(*Journal du Tarn.*)

— Les vendanges sont ouvertes dans toute la vallée du Graisivaudan (Isère) ; elles paraissent devoir être moins malheureuses qu'on ne l'avait cru jusqu'à présent ; néanmoins elles présentent encore un déficit sur 1837, qui était une année de récolte moyenne.

Dans plusieurs localités, les vignes basses n'ont qu'un produit de moitié, dans d'autres des deux tiers ; les hautains et les treillages donneront les 5/6^{mes}. On espère que les raisins rendront un peu plus que l'année passée, parce qu'ils sont plus gros et que par conséquent il y aura moins de marc. (*Courrier de l'Isère.*)

— Un fou furieux, dont le nom, en rappelant le souvenir du spirituel bouffon de François Ier, ne contraste que plus vivement avec son état, le nommé Triboulet, a été amené aujourd'hui à la préfecture de police, pour de là être envoyé à Bicêtre. L'état d'exaspération de ce malheureux était tel, que, malgré la camisole de force dont il était revêtu, quatre sergents de ville vigoureux ne pouvaient qu'à grand'peine le contenir.

Extérieur.

RUSSIE. — On écrit d'Odessa, le 30 septembre : « Les ordres de l'empereur, qui arrivent au moins une fois par semaine, et ceux du ministère impriment un mouvement excessif à tout le gouvernement. L'armée compte 45,000 hommes mobiles au-delà des garnisons et services locaux ; les cosaques ont été augmentés dans les trois corps de plus de 6,000 ; les bataillons du Danube ajoutés à l'armée de Bessarabie montent à 7 ou 8,000 hommes. Les corps d'embarquement et troupes de marine, tant en Crimée qu'en terre ferme, est d'environ 18,000 hommes, sans compter au moins 3,000 marins organisés par équipages pour augmenter au besoin le nombre des marins embarqués. Quant à la flotte, en comprenant Kherson, Nicolaïew, la Tauride, Kertch, Tama et la mer d'Azow, mais sans comprendre les bâtiments servant au blocus des Abazes, il y a, tout compte fait, en navires armés et prêts à appareiller avec artillerie et recharges à bord, 7 vaisseaux de ligne et un vaisseau rase, un trois-ponts, 5 frégates, 6 corvettes, 3 bricks, 2 bricks-goëlettes, 4 cutters et plus de 20 péniches, chaloupes canonnières, bateaux plats armés, etc. »

» Pour l'armée du Caucase, que l'empereur a augmentée, renforcée, et à qui un matériel considérable a été envoyé, elle se ressentira néanmoins de tous les armements qui se font de ce côté en vue évidente d'une guerre de Turquie. Le gouvernement ne peut suffire à tout à la fois, et, tandis qu'il fait ses préparatifs pour toutes les éventualités, la guerre contre les Circassiens ne fait aucun progrès, au contraire. La contrebande qui a lieu sur les côtes, malgré le blocus, les secours que reçoivent les montagnards, surtout en officiers, augmentent leur audace à tel point qu'on ne prévoit aucune issue prochaine. Dans le courant de ce mois, il y a eu deux combats où les cosaques de la mer Noire ont été forcés de se replier, et où les dragons ont été battus à plate couture. Dans les lignes, il y a même de la désertion parmi les soldats d'infanterie russe et parmi les canonniers. »

FERMENTATION GÉNÉRALE EN RUSSIE. — Notre correspondance nous apporte des nouvelles que nous jugeons assez intéressantes pour les produire au public, sans toutefois leur donner notre garantie, quelque confiance que nous accordions d'ailleurs à notre correspondant.

On nous écrit de St-Petersbourg, le 29 septembre : « Nous sommes à la veille de grands événements, car les Russes de toutes les classes sont au plus haut degré mécontents et las du despotisme de leurs gouvernants. Jusqu'ici les serfs particuliers, c'est-à-dire la partie la plus nombreuse et la plus opprimée de toute la population russe, souffraient en silence, mais maintenant leur patience est à bout, ils murmurent tout haut, et ils viennent de trouver un puissant appui dans les serfs de la couronne, qui font cause commune avec eux depuis que le ministère des domaines impériaux, qui a été créé dernièrement, leur a imposé les mêmes corvées que les autres serfs sont tenus de faire, de sorte qu'ils sont actuellement obligés de travailler

pour la couronne trois jours par semaine, tandis qu'autrefois ils ne lui devaient en tout que vingt jours de travail par an. Cette mesure a été prise pour avantager les nombreux officiers de l'armée à qui l'autocrate a accordé, comme récompense, l'exploitation pendant leur vie de la plus grande partie de ses vastes domaines. Le mécontentement des serfs est même si grand sur quelques points, que le gouvernement a jugé à propos d'y envoyer des corps de troupes pour les tenir en respect. »

» D'un autre côté, les anciens nobles se sont mis à professer hautement des opinions ultra-libérales. Cette conversion subite des descendants des Pestel et des Maïouviéws n'a certes rien de sincère, mais elle est une déclaration de guerre contre le czar et son gouvernement, et c'est là un événement de la plus haute importance. Il n'y a pas jusqu'aux juifs mêmes qui ne détestent le czar. Eux qui, depuis qu'ils sont soumis au recrutement, faisaient avec tant de bonne volonté le vil métier d'espions dans les armées, repoussent maintenant toute communication intime avec les agents du gouvernement.

» Vous voyez donc que Nicolas, de quelque côté qu'il se tourne, ne trouve que des ennemis. Un pareil état de choses ne peut subsister long-temps. Des personnes qui sont bien au courant de ce qui se passe à la cour disent que l'Europe occidentale peut être sûre que le czar n'entreprendra rien contre elle, parce qu'il sait que le moindre contact entre les peuples civilisés et ses sujets déterminerait une explosion contre lui en Russie. Au dire des mêmes personnes, les expéditions que Nicolas médite contre l'Asie auraient pour but principal de donner de l'occupation à des hommes dont il redoute l'oisiveté. » (Commerce.)

M. Tacher, curé de Versailles, 20 ans de surdité presque complète ; Bonclay, notaire à Etreaux ; Larché, à Châteauneuf (Eure-et-Loir) ; Delaferté, hôtel Montholon, boulevard Montmartre, n° 23, atteints de surdité des plus invétérées ; Matras, propriétaire à Bucy, près Sissonne (Aisne), migrainique au dernier point depuis 30 ans, viennent d'être parfaitement guéris par le traitement du docteur Mène-Maurice. Voyez sa brochure qui contient ses découvertes pour se traiter soi-même. Prix : 1 fr. 50 cent. — Dépôts chez MM. Aguetant, rue St-Côme ; Borelly, place Confort, à Lyon.

Décès des 12 et 13 octobre.

Marguerite Convers, veuve Durieux, 79 ans, fabricant d'étoffes, rue Du-bois, 20. — Louise Chirat, fille des défunts, 51 ans, couturière, célibataire, rue Henri, 5. — Jeanne-Marie Garond, veuve Dupuis, 55 ans. — François Gardon, fils des défunts, 17 ans, commis-négociant, rue Basse-Grenette, 14. Hôpitaux, 20. — Enfants au-dessous de sept ans, 4.

Des 14, 15 et 16.

Elisabeth Dunoyer, veuve Parrayon, 64 ans, ouvrière en soie, rue Belle-Cordière, 11. — François-Edouard Germain, 56 ans, marchand de vin, côte des Carmélites, 23. — Hyacinthe-Marie Bocca, 70 ans et demi, fabricant d'étoffes, rue de la Vieille, 11. — Anne Guerrin, veuve Barelion, 65 ans, fabricant d'étoffes, rue des Chartreux, 28. — Noël Maumé, fils naturel, reconnu de défunts André et de Prudence Sion, 29 ans, dessinateur, célibataire, rue Claudia, 4. — Claude Baudran, 61 ans, propriétaire à St-Just, territoire de Champagne, 20. — Jean-Pierre Moanier, fils de défunts, 61 ans, rentier, célibataire, rue St-Romain, 2. — Gabriel Chevalier, fils de parents inconnus, 19 ans, apprenti-fabricant de tulles, célibataire, chez M. Garnier, rue des Petits-Pères, 15. — Marie Chancey, veuve de Gérard, 88 ans, rentière, rue du Pérat, 20. — Pierre Broquin, 80 ans, tailleur, rue de la Reine, 45. — Marie-Anne-Adélaïde Vitet, veuve de Chabannay de Mornas, 55 ans, rentière, rue des Célestins, 2. — Jean-Jacques Cusset, 79 ans, et demi, fabricant d'étoffes, rue St-Georges, 88. Hôpitaux, 21. — Enfants au-dessous de 7 ans, 6.

BOURSE DE PARIS DU 16 OCTOBRE.

Il y avait beaucoup de tenue sur les rentes françaises qui étaient un peu en hausse sur les cours de la veille.

Il y avait une apparence de fermeté sur toute les lignes de chemins de fer au commencement de la bourse, et la plupart étaient même en hausse sur la cote d'hier.

Cinq pour cent.	109 50	109 55	109 50	109 55
— fin courant.	109 50	109 55	109 50	109 55
Quatre pour cent.	102			
Trois pour cent.	81 15	81 20	81 15	81 20
— fin courant.	81 15	81 20	81 15	81 20
Rentes de Naples.	100 90	101	100 90	101
— fin courant.	100 90	101	100 90	100 90

COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 16 OCTOBRE.

NOMBRE des ACTIONS.	VALEUR NOMINALE.	INTÉRÊTS ou dividend. payables.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	DERNIER PRIX FAIT.	COURS DU JOUR.
2,000	1,000	Juin et Déc.	Banque de Lyon, Caisse d'esc., com. de bestiaux, . . .	1,750	»
700	750		Ponts sur le Rhône, Ponts de la Feuille, Pont Seguin, . . .	1,010	2,265
4,500	1,000	par trimestre.	Pont de l'Île-Barbe, Pont et gare de Vaise	1,700	
450	2,000	Idem.	Eclair. gaz (Turin), . . .	470	
300	2,000		Eclairage au gaz, Ce Perrache, . . .	»	
220	1,000		Eclairage au gaz, Saône-et-Loire, . . .	975	
2,560	1,000		Eclairage au gaz, St-Etienne, . . .	1,275	
1,740	600		Eclairage au gaz, Grenoble, . . .	1,075	
1,500	1,000	Juin et Déc.	Eclair. au gaz, trois villes du Midi, . . .	790	
500	750		Eclair. gaz (Dijon), Bat. à vap. de Lyon à Arles, . . .	7,750	
1,000	700	Décembre.	Paq. à vap. (Lyon à Chalon), . . .	»	
350	600	Idem.	Gondoles à vap. sur Saône, marc., . . .	»	
3,000	750	Juin et Déc.	Fonderies (Loire et Isère), . . .	32,250	
400	700		Tréfileries et forges de Belmont (Isère), . . .	1,200	
520	5,000	Jan. et Juil.	Che. de fer, Lyon à St-Etienne, . . .	4,600	
180	2,000	par an.	Moulins à vap. de Perrache, . . .	4,700	
134	5,000	Juin et Déc.	Ce génér. mines de Rive-de-Gier, . . .	1,000	
400	10,000	Jan. et Juil.	Soc. civ. d'act. min. de houille, . . .	»	
800	1,000	Juin et Déc.	Min. Grang. et Cul., . . .	»	
2,200	800		Ce des min. de l'Un., . . .	»	

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTEZ.

Feuille d'Annonces.

ANNONCES JUDICIAIRES

(1186) Samedi prochain vingt octobre mil huit cent trente-huit, à dix heures du matin, sur la place de la Pyramide, à Vaise, faubourg de Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'un mobilier et d'un fonds de boulangerie saisis, consistant en tables, chaises, comptoir, commode, lits garnis, balances, étouffoir, pétrins, jeu de pelles, four, batterie de cuisine, etc. **DEMARE.**

(1704) Samedi vingt octobre, à dix heures du matin, sur la place du Pont, à la Guillotière, il sera procédé à la vente à l'enchère et au comptant de plus de cent coupons d'indienne de diverses couleurs et dessins, pantalons et gilets d'étoffe en coton, caleçons, lustrine, futaine, tulles, dentelles, banque, table, poêle en fonte, chaises, etc. ; le tout saisi. **PIERROT.**

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

(6077) A VENDRE. — Un beau domaine situé à St-Pierre-de-Chandieu (Isère), à trois lieues de Lyon, et à l'embranchement de deux routes départementales. Ce domaine se compose de bâtiments d'exploitation, d'une tuilerie en pleine activité, vigne, pré, verger et terres labourables, en partie complantées de mûriers, d'une contenance totale de 51 hectares, et pouvant s'affermir de sept à huit mille francs. S'adresser à Mes Quantin et Casati, notaires à Lyon.

ANNONCES DIVERSES.

(6079) A VENDRE pour cessation de commerce. — Bel et bon fonds d'herboriste, bien placé et très-achalandé. S'adresser chez M^{me} Basin, rue St-Dominique, n° 3.

(6037) A VENDRE pour cause de maladie. — Fonds de café très-bien situé et bien achalandé, dans un des faubourgs. S'adresser à M. Boucher, place des Terreaux, 18.

(6063) A VENDRE. — Une roue de six pieds et son banc, pouvant servir à différents mécanismes. S'adresser à M. Villard, fabricant de couvertures, rue de la Cage, n° 40.

(6076) Pour faire cesser un faux bruit semé par la malveillance, M. Delorme prévient les familles qu'il continue la direction de son pensionnat, rue Sala, n° 34, et que l'association qu'il vient de former avec M. Cunisset, professeur depuis neuf ans dans les collèges de l'Université, n'a d'autre but que de rendre son établissement de plus en plus digne de la confiance des parents.

SEUL DÉPOT, à Lyon, chez M^{me} veuve Ravy, rue Puits-Gaillot, n° 7, des articles de parfumerie, cosmétiques et secrets de toilette de la maison Rousseau, de Paris.

L'Eau dorée, fruit de longues recherches, résultat garanti de nombreux essais, teint réellement, sans préparations, de suite et pour toujours, les cheveux et les favoris en toutes nuances, les rend doux et brillants, ne déteint jamais, et ne salit ni le linge ni les chapeaux. — La Pomme grecque, qui arrête immédiatement la chute des cheveux, les empêche de blanchir, de tomber, et les fait réellement pousser en peu de temps, ainsi que les favoris. — L'Épilatoire du Sérail, qui fait tomber les poils du visage ou des bras en dix minutes, sans laisser de traces ni altérer aucunement la peau. — La Crème de l'Eau de Turquie, qui efface les rousseurs et toutes les taches du visage, et blanchit à l'instant même la peau la plus brune. — La Pâte circassienne, qui blanchit et adoucit les mains à la minute. — L'Eau de rose de la Cour, qui rafraîchit le teint, lui donne un coloris vif et naturel : on peut se laver le visage sans qu'il disparaisse. — L'Eau des Chevaliers, reconnue pour détruire la mauvaise haleine et lui donner le parfum le plus suave : elle blanchit admirablement les dents sans en offenser l'émail. — Prix : 5 fr. chaque article. (3397—698)

GUÉRISON DES Maladies Secrètes,

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gale, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute dévotion ou vice du sang et des humeurs.

par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du précieux Recueil des Recettes médico-officinales, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Les guérisons nombreuses, très-promptes et vraiment surprenantes, opérées chaque jour par ce puissant dépuratif, sont des preuves certaines de sa supériorité sur toutes les préparations employées jusqu'à présent. Ces résultats sont d'autant plus positifs et satisfaisants, qu'une foule de malades ont été ramenés par son usage à la santé la plus parfaite, après avoir employé divers traitements infructueux.

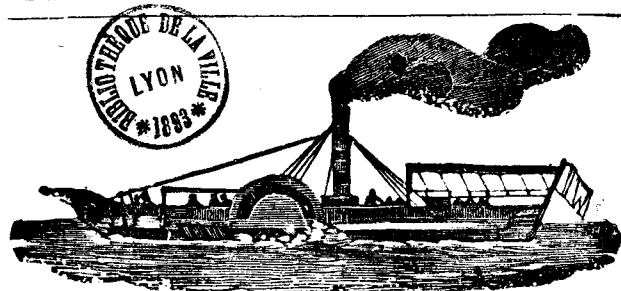
Ce sirop, préparé avec tous les soins que son importance exige, est d'un goût très-agréable et d'un emploi facile. Le traitement est peu coûteux, aisé à suivre en secret ou en voyage ; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

NOTA. Avec un quart de pinte ou deux de ce sirop on obtient presque toujours la guérison des maladies récentes ci-dessus mentionnées. Pour les maladies anciennes, la dose ne peut être précisée.

Prix : 5 fr. 1/4 de pinte.

S'adresser chez PERENIN, pharmacien-chimiste, rue Palais-Grillet, n° 23, à Lyon. (2031)

(6078) A LOUER. — Magasin à comptoir parfaitement agencé, quai St-Clair, 15. S'adresser à M. E. Gautier.



Le public est prévenu que le bateau à vapeur en fer le Papin continuera à partir de Lyon les jours impairs, à sept heures du matin.

La rapidité de sa marche permettra à MM. les voyageurs d'arriver à Chalon avant l'heure du départ des diligences de Paris. (8032)

PASTILLES DE VICHY.

2 fr. la boîte, 1 fr. la demi-boîte.

Ces pastilles, timbrées du mot Vichy, ne se vendent qu'en boîtes portant la signature des fermiers et le cachet de l'établissement thermal de Vichy. Elles excitent l'appétit, facilitent la digestion et neutralisent les effets de l'estomac. Leur efficacité est aussi reconnue contre la pierre et la gravelle. (Voir l'instruction sur chaque boîte.)

Chez MM. les pharmaciens suivants : Vernet, place des Terreaux, 13, à Lyon ; Deschamps, rue St-Dominique, idem ; Michel, à Tarare ; Voituret, à Villefranche ; Ricart, à Grenoble ; Trouillet, à Vienne ; Brossat, à Bourgoin. (700—3394)

MAUX DE DENTS

GUÉRIS PAR L'EAU DU DOCTEUR O'MEARA, ANCIEN MÉDECIN DE NAPOLÉON. — PRIX : 1 F. 75 C. LE FLACON.

Cette eau, autorisée par ordonnance royale, calme subitement la plus vive douleur, et détruit la carie (sans être désagréable). La vogue dont elle jouit atteste son efficacité. — Dépôts dans les pharmacies de MM. Vernet, place des Terreaux, et André, place des Célestins, à Lyon ; Michel, à Tarare ; Batilliat, à Villefranche. (707—3408)

GYMNASE-LYONNAIS.

Vendredi 19 octobre 1858. — Dernière représentation de M. Arnal. — 1^o LES FEMMES D'EMPRUNT, vaud. — 2^o LE CABARET DE LUSTUCRU, vaud. — 3^o LES IMPRESSIONS DE VOYAGES, vaud. — 4^o L'HUMORISTE, vaud. — Six heures.

GRAND-THÉÂTRE.

Jeudi 18. — ROBERT-LE-DIABLE, opéra. — Six heures 1/2.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, RUE POULAILLERIE, 19.